

SACRÉE CONGRÉGATION DES RITES
SECTION HISTORIQUE

Sect. Hist. n° 143

LYON

BÉATIFICATION et CANONISATION

DE

MARIE DE SAINT-IGNACE
(CLAUDINE THÉVENET)

FONDATRICE
DE LA CONGRÉGATION DES
RELIGIEUSES DE JÉSUS-MARIE
(† 1837)

POSITIO

Étude et documentation
sur l'introduction de la Cause et sur les vertus
de la Servante de Dieu

Traduction : Soeur Éliane Pelletier, R.J.M., Sillery, Québec (Canada)
Soeur Marie de Jésus, R.J.M., Fourvière (France)
Madame Sylvie Bergeron, Sillery
Révision et correction : Soeur Agathe Lagueux, R.J.M., Sillery
Collaboration : Soeur Marie-Pauline (Yvette Fournier), R.J.M., Sillery
Soeur Rita Drapeau, R.J.M., Sillery
Dactylographie et mise et page : Madame Marjorie Lachance, Sillery

Canada
1999

LYON

BÉATIFICATION ET CANONISATION

DE LA SERVANTE DE DIEU

MARIE DE SAINT-IGNACE

(CLAUDINE THÉVENET)

Fondatrice
de la Congrégation des Religieuses de Jésus-Marie
(† 1837)

INFORMATION

du Révérend Père Rapporteur général
concernant la Cause de la Servante de Dieu
et des documents relatifs à cette Cause.

Mère Marie de Saint-Ignace (Claudine Thévenet), fondatrice des Religieuses de Jésus-Marie, naît à Lyon (paroisse Saint-Nizier) le 30 mars 1774 et meurt dans la même ville (Fourvière, Maison mère de la Congrégation) le 3 février 1837. Pour faciliter aux Consultants historiques l'étude de la *Positio*, préparée *ex officio* sur l'introduction de la Cause et sur les vertus de la Servante de Dieu, je m'en tiendrai brièvement aux questions suivantes :

- I. Histoire de la Cause ;
- II. Travail de la Section historique ;
- III. Regard général sur la documentation ;
- IV. Profil biographique de la Servante de Dieu ;
- V. Doutes soumis aux Consultants historiques.

I – Histoire de la Cause

Quatre-vingt-neuf années se sont écoulées entre la mort de la Servante de Dieu, Marie de Saint-Ignace (3 février 1837), et la première session du Procès informatif (16 octobre 1926) relatif à sa béatification et à sa canonisation. Le fait d'un retard si notoire, bien que très fréquent dans les causes historiques, se doit d'être expliqué. Avant tout, il faut reconnaître que la trame de la vie de la Servante de Dieu ne se présente pas enrichie de grâces éclatantes ni d'actions prodigieuses. De plus, durant sa vie, son oeuvre de fondatrice demeure limitée aux deux départements du Rhône et de la Haute-Loire et constituée de quatre communautés. [Deux de celles-ci, Belleville (1821-1835) et Monistrol (1823-1826), disparaissent après peu d'années.] Cette oeuvre n'a pas eu un succès immédiat assez éclatant pour attirer l'attention des contemporains. On doit ajouter que Marie de Saint-Ignace fut non seulement passionnée elle-même par l'*ama nesciri et pro nihilo reputari*, mais que, dans la spiritualité de la Congrégation, elle imprima si fortement cet attrait du silence et de la vie cachée que les religieuses s'abstiendront absolument de donner quelque publicité aux exemples de vertu de leurs Soeurs, justifiant cette attitude en se référant à la ligne traditionnelle d'une conduite spirituelle qui les rattachait à leur Fondatrice. Encore en 1899, la supérieure générale de la Congrégation refusait l'autorisation de publier les détails biographiques d'une religieuse morte en odeur de sainteté, disant : « Il est mieux pour nous de conserver les usages que nos Mères fondatrices nous ont laissés, et de ne pas livrer ainsi à la publicité les souvenirs de nos Mères et de nos Soeurs » (Doc. XXII, 2, p. 450).

Cette mentalité et cette réserve de la Congrégation de Jésus-Marie, plutôt excessives, expliquent d'une certaine manière l'absence d'une biographie contemporaine de la Servante de Dieu, tout comme le retard à se décider d'entreprendre le travail préparatoire à une éventuelle glorification.

Toutefois, dans la Congrégation, la mémoire de la Fondatrice fut toujours en honneur et le souvenir de ses vertus demeura un stimulant à l'imiter, un encouragement à continuer son oeuvre, comme en témoigne la troisième partie de la *Positio*. Dès 1854, on compila un *Mémorial* sur l'histoire de la Congrégation

avec quelques détails biographiques de la Fondatrice (Doc. XXIII, p. 454). À partir de 1867, on commence à rassembler des notes, des anecdotes et des souvenirs biographiques, sans doute avec l'intention de préparer une biographie de la Servante de Dieu ou, de toute façon, de maintenir vivants, dans l'esprit des Soeurs qui ne l'avaient pas connue, le souvenir et l'exemple de leur Fondatrice (cf. Doc. XXVI, p. 492). Au cours des années suivantes, on accumule les données historiques et les souvenirs concernant sa spiritualité jusqu'à ce que, en 1896, soit publiée à Lyon l'histoire de la Congrégation, laquelle rassemblait les témoignages plus ou moins directs de 56 religieuses qui avaient partagé quelque temps la vie de la Servante de Dieu (Doc. XXVII, p. 521). Certes, cette publication contribua à approfondir la connaissance des vertus de la Servante de Dieu et à accentuer l'admiration qu'on éprouvait pour sa vie et pour ses oeuvres. Une vingtaine d'années passeront avant que l'on songe sérieusement à la possibilité de commencer un procès de béatification ; néanmoins, le climat se prépare peu à peu.

Au cours de diverses sessions du Chapitre général célébré à Rome en 1908, on évoqua les vertus des premières Mères de l'Institut, insistant surtout sur l'exemple de la Fondatrice, ainsi que le démontrent les registres conservés aux Archives de la Congrégation. Le même sujet fut abordé de nouveau au Chapitre de 1913, et cette fois, ainsi qu'au chapitre suivant en 1919, on discuta de l'opportunité de s'acheminer vers le processus nécessaire à un Procès diocésain. Cependant, aucune décision concrète ne fut prise à cet égard.

Dorénavant, la connaissance toujours plus vaste et plus approfondie des vertus de la Servante de Dieu soit au sein de la Congrégation, soit à l'extérieur, persuadèrent les supérieures qu'elles avaient une base valide et solide pour promouvoir la Cause de béatification et prirent la décision en 1923. Le Père Louis Copéré, mariste, fut alors nommé postulateur de la Cause. Pendant qu'on recueillait les documents nécessaires, en 1925, un autre Chapitre se tint à Rome où furent prises deux décisions très importantes pour l'avancement de la Cause : 1° désigner Mère Eufemia (Rosa Mandri) comme auxiliaire du postulateur, afin d'accélérer les travaux préparatoires au procès ; 2° demander les autorisations nécessaires pour transférer de Lyon à Rome les restes mortels de la Servante de Dieu. Cette deuxième proposition n'obtint pas le résultat désiré et le corps demeura au cimetière de Lyon.

Le 11 février 1926, le postulateur de la Cause nomme un vice-postulateur, le Père Pierre Pitre, lequel, à son tour, le 11 octobre de la même année, présente au Cardinal Maurin, archevêque de Lyon, la supplique pour l'élaboration du Procès informatif. Le 14 suivant, le Cardinal émet le rescrit demandé (cf. *Copie publique*, p. 7-10) et, le 16 octobre, le Procès ordinaire commence. Ce Procès terminé le 7 septembre 1928, le nouveau postulateur, le Père Charles Miccinelli, s.j., remet les documents à la Sacrée Congrégation et le Procès s'ouvre le 20 novembre de la même année.

Au mois de mai suivant, en 1929, l'avocat L. Toeschi, après avoir examiné la *Copie publique*, déclare nécessaire de compléter les informations et de les renforcer par d'autres documents. En conséquence, le 25 octobre 1930, la Sacrée Congrégation autorise un Procès additionnel qui se tint à Lyon du 24 novembre 1930 au 30 juin 1933. On y inséra quatre Procès rogatoires provenant respectivement de Barcelone (1^{er}-13 décembre 1930), de Madrid (22-26 décembre 1930), de Valence (30 mars-14 avril 1931) et de Buenos Aires (1931) ; puis s'ajoutèrent quinze relations écrites et une liste de 106 faveurs attribuées à l'intercession de la Servante de Dieu.

Toutefois, dans l'intervalle, précisément le 6 février 1930, le Souverain Pontife avait publié le Motu proprio *Già da qualche tempo*, par lequel il instituait la Section historique. La cause de la Servante de Dieu, Marie de Saint-Ignace, devait être conduite conformément aux normes dudit Motu proprio.

II – Travail de la Section historique

Le Procès informatif de Lyon fut ouvert par la Sacrée Congrégation des Rites le 30 octobre 1933 et la préparation de la *Positio super introductione causae et virtutibus* est confiée à la Section historique. Le premier octobre 1935, le postulateur, le Père Miccinelli, présentait la *Copie publique* au Père Ferdinand Antonelli, rapporteur général, successeur de Dom Enrico Quentin († le 4 février 1935) et aujourd'hui secrétaire de la Sacrée Congrégation. Mère Eufemia, collaboratrice principale de la Section historique dans cette Cause, mourut à Rome, le 18 avril 1936. La même année, survint la guerre d'Espagne (1936-1939), puis la Seconde Guerre mondiale (1939-1945). Ces événements influenceront considérablement le progrès des études préparatoires. Le 12 novembre 1940, le Saint-Office concédait le *nihil obstat* pour l'introduction de la Cause.